LA RENTRÉE DES CHAMBRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La discussion qui a été très mouvementée, s'est terminée par le vote, aux neuf dixièmes environ des présents, d'une proposition de M. Herriot donnant au bureau du groupe mission de rédiger un ordre du jour à soumettre à l'approbation du Gouvernement.

Dans ce texte, le groupe prendrait note des satisfactions obtenues par lui grâce aux allégements réalisés dans le budget et, tout en considérant ces allégements comme provisoirement amendables, approuverait la politique de défense du franc poursuivie par le Gouvernement.

La discussion du rapport Chauvin commencera mardi prochain

Paris, 28 novembre. — La Conférence des présidents a décidé, sur la proposition de M. Laval, d'entreprendre, mardi matin, la discussion du rapport Chauvin sur les manifestations et le maintien de l'ordre, et l'après-midi, celle du budget, et de poursuivre ces délibérations jeudi dans les mêmes conditions.

La séance

Paris, 28 novembre. — Ce jour de rentrée parlementaire après cinq mois de vacances, ne pouvait manquer d'attirer beaucoup de monde au Palais-Bourbon.

Aussi, en dépit d'une pluie incessante, nombreux étaient ceux qui, bien avant l'heure de l'ouverture de la séance, se pressaient devant les grilles de la Chambre.

Ceux qui avaient des cartes étaient filtrés par un service d'ordre rigoureux. Quant aux autres, leur espoir d'assister aux débats aura été déçu. Les tribunes et galeries publiques étaient littéralement comblées dès 14 h. 30.

Dans la tribune diplomatique, on remarquait la présence des ambassadeurs et ministres étrangers.

A 15 h. précises, M. Fernand Bouisson, suivi des secrétaires de l'assemblée, monte au bureau.

Les députés entrent en foule par les portes de droite et de gauche. Les travées se garnissent rapidement, mais le banc des ministres demeure vide jusqu'à l'arrivée de MM. Régnier, et Frossard, qui précèdent MM. Pierre Laval, Edouard Herriot, P.-E. Flandin, Paganon, Louis Rollin, Louis Marin, Maupoil, Cathala.

L'éloge des défunts

Le Président ouvre la séance à 15 h. 10.

Le silence s'établit absolu et tous les députés se lèvent pour entendre l'éloge funèbre de leurs trois collègues, MM. D'Andigne, De l'Aigle, Léo Bouyssou, décédés pendant l'intersession.

La Chambre applaudit unanimement les éloquentes paroles de son Président.

Celui-ci donne ensuite lecture des quelque soixante-dix interpellations qui lui sont parvenues.

Les gauches interrompent son énumération par des applaudissements pour saluer l'arrivée de nouveaux élus, MM. Melenne (Compiègne), Cabanis (Loiret), Bartholini (Toulon).

M. Laval demande la discussion immédiate des interpellations sur la politique financière

M. Fernand Bouisson. — Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion des interpellations?

M. Laval. — Le Gouvernement demande la discussion immédiate des interpellations déposées par MM. Bataille et Potut concernant la politique financière du Gouvernement et le renvoi à la suite de toutes les autres interpellations.

Il pose la question de confiance. (Appl. au centre, à droite et sur divers bancs).

— Je tiens à déclarer à la Chambre que le Gouvernement ne compte éviter aucun débat. Il ne reculera devant aucune de ses responsabilités.

La Chambre doit être fixée sur l'ordre des débats. A la conférence des Présidents, ce matin, il a été décidé que le rapport Chauvin sur les ligues serait discuté mardi matin, et que, mardi soir, la Chambre discuterait le budget. Ainsi, alternativement, la Chambre discutera le rapport Chauvin et le budget.

M. Fernand Bouisson. — Il n'y a pas d'opposition aux propositions du Gouvernement?

— Si, si, crie-t-on sur divers bancs à gauche et à l'extrême-gauche.

M. Pierre Laval. — Il semble qu'un certain malaise régnerait sur l'assemblée si le Gouvernement ne faisait pas connaître la date qu'il propose pour l'interpellation de M. Rucart sur l'activité des ligues.

Dans le domaine intérieur, financier, extérieur, le Gouvernement a besoin de toute son autorité. Il y a une chose qu'il n'accepterait pas: c'est un sursis à la suite d'un vote de confiance, cette après-midi.

Le Président demande à la Chambre son accord, avec le Gouvernement.

Où crie de différents côtés: Oui! Non!

M. Laval. — En cas de désaccord, le Gouvernement posera la question de confiance. (Vifs applaudissements).

M. Paul Reynaud (centre) déclare que ses amis et lui pensent que la priorité demandée s'impose. En interpellant le Gouvernement sur les ligues, dit-il, on prétend le renverser, mais il faudra bien ensuite en revenir à la question financière.

M. Xavier Vallat (rép.) demande que son interpellation sur les ligues soit jointe à celle de M. Rucart.

M. Franklin-Bouillon (front républicain) estime que ce serait un crime contre la nation de faire passer la politique avant la question financière.

M. Léon Blum (soc) combat la renvoi tardive du Parlement.

Les socialistes se mettent alors à invecter contre M. Laval.

M. Blum. — Pourquoi voulez-vous ce débat immédiat sur ce terrain que vous avez choisi. Nous vous demandons quelle est cette manœuvre? Il y'a une conspiration patente et publique qui se noue. (Vifs appl. social.). Il y a dans cette Chambre une majorité républicaine, elle peut se dégager et contre vous. (Appl. soc. et commun.).

M. Thorez (comm.) proteste contre les décrets-lois et comme il fait le procès du colonel de la Rocque, on l'interrompt à droite: « Il faut en finir, dit-il, avec un Gouvernement qui pactise avec les ennemis du peuple ». (Appl. à l'ext.-gauche).

M. de Chappedelaine (gauche radicale) déclare au nom de ses amis qu'il approuve la proposition du Gouvernement.

La clôture de la discussion est votée.

M. Marcel Deat (soc. de France) explique son vote. Pour lui, il n'y a qu'un seul problème: celui de l'existence du Gouvernement. Le maintien de l'ordre républicain, dit-il, est lié pour nous à un certain ordre économique. » (Appl. à l'ext.-gauche).

M. Bouisson fait confiance au Gouvernement pour prendre des sanctions administratives dans l'affaire de Limoges.

M. Martinaud-Deplat — Faut-il nous prêter à un piège tendu aux républicains de ce pays. Dans un bref délai, les inquiétudes d'un certain nombre de membres de cette assemblée sur les institutions républicaines seront apaisées. Nous porterons donc nos suffrages au Gouvernement dans cette question de procédure.

Plusieurs députés radicaux protestent et M. Yvon Delbos tente de les apaiser.

M. Chasseigne déclare qu'il voudrait juger le Gouvernement sur tous ses actes.

Le Président met aux voix la proposition du Gouvernement tendant à discuter immédiatement sa politique financière.

Le scrutin est ouvert à 16 h. 10.

Il a lieu dans un calme relatif, la discipline est observée partout, sauf chez les radicaux dont les votes sont partagés, la majeure partie votant pour le Gouvernement.

Le scrutin donnant lieu à pointage, la séance est suspendue à 16 h. 20.

La proposition du Gouvernement est votée par 345 voix contre 225

A la reprise, le président fait connaître le résultat du scrutin.

La proposition du Gouvernement pour le règlement de l'ordre du jour est votée par 345 voix contre 225.

La politique financière

La Chambre aborde donc aussitôt la discussion des interpellations sur la politique financière.

M. Victor Bataille, premier interpellateur, rappelle les circonstances dramatiques dans lesquelles le Gouvernement prit le pouvoir et les fâcheux résultats de la campagne contre les décrets-lois.

— Aujourd'hui, dit-il, devant les nouvelles sorties d'or, le public s'est de nouveau ému. Il faut que l'opinion sache ce que nous désirons faire.

» Nous voulons savoir, poursuit-il, si le Gouvernement a le pouvoir de mettre fin à cette nouvelle sortie d'or et de défendre le franc ».

L'orateur rappelle que le Gouvernement a pu dire qu'en aucun cas, il ne songerait à mettre l'embargo sur l'or.

A l'aide de quelques exemples, M. Bataille montre quelles seraient les tristes conséquences pour les humbles d'une nouvelle dévaluation de notre monnaie.

M. Potut, second interpellateur, se demande comment dans le désarroi général, dans le débordement des passions, notre économie peut retrouver son équilibre.

— Nous nous sommes engagés, dit-il, dans la seule voie de salut qui nous était ouverte. Nous avons voulu, mes amis et moi, derrière tous les gouvernements qui se sont succédé, au cours de cette législature, poursuivre l'assainissement financier indispensable.

» Nous avons accepté les décrets-lois. Nous souhaitons qu'un certain nombre d'entre eux soient amendés, mais j'ai le sentiment qu'à l'heure actuelle, nous n'avons plus de fautes à commettre ».

M. Potut souhaite qu'une politique économique hardie soit le corollaire de la politique financière du Gouvernement.

— Il faut faire confiance, dit-il, à l'immense volonté de redressement économique de ce pays. (Applaud. centre, gauche et droite).

M. Archer (Haute-Loire) se livre ensuite à de longues digressions sur les économistes, qui, dit-il, sont des ignorants ou des farceurs et souvent les deux.

La Chambre s'impatiente. Les députés font claquer leurs pupitres et la plupart gagnent la sortie.

La suite est renvoyée à vendredi matin, à 9 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 50.

Le vote des députés

Voici le résultat du pointage :
Nombre de votants : 570.
Majorité absolue : 286.
Pour l'adoption : 345.
Contre : 225 voix, ainsi réparties : 97 socialistes S.F.I.O., 10 communistes, 10 unité ouvrière, 20 socialistes de France, 17 socialistes français et républicains socialistes, 57 radicaux et radicaux-socialistes, 1 gauche radicale, 7 gauche indépendante, 6 aucun groupe.

31 députés n'ont pas pris part au vote.

12 députés étaient absents par congé.

Un député : M. Garat, ne peut pas prendre part au vote.

Tous les autres ont voté pour le Gouvernement.

Une explication de M. Laval

Dans les couloirs de la Chambre, on a beaucoup commenté une interruption du Président du Conseil pendant le discours de M. Léon Blum. Celui-ci ayant émis l'hypothèse que le Gouvernement, s'il l'avait pu, aurait promulgué le budget par décret-loi, M. Pierre Laval a répondu qu'il l'aurait fait effectivement s'il en avait eu le pouvoir.

Interrogé à l'issue de la séance, dans les couloirs, M. Laval a expliqué qu'il avait simplement fait allusion à la possibilité de reconduire le budget de 1935, conformément au précédent créé par M. Poincaré.

Le débat de vendredi

Paris, 28 novembre. — La dernière interpellation sur la politique financière du Gouvernement sera développée vendredi matin par M. Maurice Thorez, député communiste de la Seine.

La Chambre entendra ensuite les orateurs inscrits: MM. Thellier, républicain de gauche (Pas-de-Calais); Paul Reynaud, centre républicain (Seine); Franklin-Bouillon, Front républicain (Seine-et-Oise); Vincent Auriol, S.F.I.O. (Haute-Garonne); Marcel Déat, Union socialiste (Seine); Jules Moch, S.F.I.O. (Drôme); Lafaye, Union socialiste (Gironde); Legue, Centre républicain (Sarthe), et Joseph Denais, Fédération républicaine (Seine).

Bien entendu, MM. Pierre Laval, président du Conseil, et Marcel Régnier, ministre des Finances, seront appelés à exposer la doctrine du Gouvernement.

Enfin, la bataille s'engagera sur les ordres du jour.

Conformément à la décision prise au groupe radical-socialiste, le bureau du groupe, présidé par M. Yvon Delbos se réunira vendredi matin, pour élaborer le texte de l'ordre du jour qui doit clore le débat financier.

D'accord avec le Gouvernement d'une part et, d'autre part, avec les représentants du groupe à la Commission des Finances, le bureau ayant été mandaté pour élaborer ce texte, il est possible que celui-ci n'ait pas à être soumis à de nouvelles délibérations. Cependant, on s'attend, avant le vote final, à une ultime réunion du groupe au cours de laquelle des efforts des extrémistes seraient déployés pour essayer de nouveau de rejeter une plus large fraction du parti dans l'opposition.

A la Délégation des Gauches

Quant à la délégation des gauches où l'accord n'a pu se réaliser au début de l'après-midi, elle ne se réunira, semble-t-il, que lorsqu'il s'agira de préparer le débat sur les ligues qui ne s'engagera pas avant mardi.

Un effort sera tenté par les adversaires du Cabinet que leur défaite de jeudi n'a pas décontenancés complètement, en vue de reconstituer l'union des gauches, non seulement sur le texte d'une interpellation commune, mais encore sur le texte d'un ordre du jour qui pourrait être accepté par toutes les formations représentées à la délégation.

Ce n'est pas avant quelque jours qu'on sera fixé sur les possibilités d'entente à ce sujet, au sein de la délégation des gauches où certains des plus chauds partisans, considèrent encore que les divergences de vues se dissiperont lorsqu'il s'agira d'adopter une attitude commune sur le terrain de la lutte contre les ligues patriotiques.

Cependant, il est possible que, dès vendredi, au cours de l'intervention qu'il fera à la tribune de la Chambre, le Président du Conseil ait l'occasion de donner des apaisements à un certain nombre de radicaux-socialistes qui se montreraient encore hésitants à lui accorder leur confiance, en faisant une allusion directe aux mesures énergiques envisagées pour maintenir l'ordre.

Les communistes contre le rapport Chauvin

Paris, 28 novembre. — M. Ramette, communiste, a déclaré dans les couloirs de la Chambre qu'au cours de la réunion de la délégation des gauches il s'était élevé contre la mise en discussion du rapport Chauvin sur les manifestations dans la rue.

Il considère que le texte qui va être ainsi soumis à la Chambre, permettrait de dissoudre le parti communiste, aussi bien que les formations patriotiques et il se propose de le combattre avec acharnement.

LA RENTRÉE AU SÉNAT

Paris, 28 novembre.

Le Luxembourg présente, jeudi après-midi, une activité inaccoutumée. La séance s'ouvre à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney.

Au banc des ministres, MM. Léon Bérard, Fabry, Piétri, Georges Bonnet, Laurent-Eynac, représentent le gouvernement.

M. Jeanneney prononce l'éloge funèbre des six sénateurs décédés pendant l'intersession : le marquis de Moustier, M. Vallier, le général Mesnimy, MM. Hayes, Philippoteaux, Henry de Jouvenel.

L'assemblée s'associe, par d'unanimes applaudissements, à l'hommage rendu aux disparus.

L'éloge funèbre de M. P. Hayez

M. Jeanneney a prononcé l'éloge suivant de M. Paul Hayez :

« Après quelques jours seulement de maladie, Paul Hayez est décédé à Douai, où il était né en 1859. Par ses origines, il appartenait à la bourgeoisie industrielle du Nord. Il en a, sa vie durant, incarné les qualités précises. Il avait pris à vingt-deux ans la direction d'une verrerie à Aniche. Il en décupla bientôt l'importance, menant de front le progrès industriel et la solution des problèmes sociaux.

» Il avait à peine l'âge légal quand Aniche le fit conseiller municipal. Douai en fit, en 1893, son député. En 1905, le département du Nord l'élut sénateur et, comme il lui est resté invariablement fidèle, Paul Hayez se trouvait l'un des plus anciens membres de notre Assemblée.

« Moins que les questions politiques, celles qui avaient trait à une utilisation meilleure des richesses de sa région et aux conditions de travail ont eu sa prédilection. Il a été l'un des promoteurs du canal du Nord.

» La guerre en ayant interrompu les travaux, Paul Hayez n'en pouvait croire l'entreprise abandonnée : il n'a cessé d'en réclamer l'achèvement.

» Son esprit, qui était à la fois audacieux, réaliste et tenace, s'est affirmé en maintes autres occasions. Mais c'est devant les calamités nées de la guerre et de l'invasion, que Paul Hayez a donné sa vraie mesure. Son activité et son dévouement s'y sont exaltés.

» Fondateur, en 1914, du groupe interparlementaire des régions dévastées, il en devint président dès 1915 et il a assumé pendant vingt ans cette lourde fonction.

» A soixante-quinze ans passés, Paul Hayez avait conservé sa stature haute, son allure élancée et vive. Son visage même donnait à son âge un sérieux démenti. La consternation et la peine que sa mort soudaine a causées parmi ceux qu'il représenta si longtemps et si dignement n'ont pas été moins éprouvées parmi nous.»

M. Jeanneney a conclu en ces termes : « Nos collègues disparus pratiquaient tous sans effort la courtoisie cordiale qui assure à nos délibérations l'atmosphère de tolérance mutuelle, de sincérité que nous entretenons ici. A ce titre encore nous ressentons douloureusement leur perte. Que leur famille, leurs amis, les populations qu'ils représentaient ne doutent point de la part que nous avons prise à leur deuil. Il demeure profondément le nôtre. »

Le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Montenot, sénateur de la Côte-d'Or, qui déclare donner sa démission pour raisons de santé. Acte est donné de cette démission.

Le président donne lecture des interpellations qu'il a reçues pendant l'intersession.

A la demande de M. Léon Bérard, garde des Sceaux, la fixation des dates de discussion des interpellations est ajournée.

M. Desjardins. — « Je tiens à savoir si le gouvernement entend permettre au Sénat d'examiner, en toute liberté, la situation financière du pays. Il ne faut pas que nous soyons encore cette année, comme nous l'avons été si souvent, obligés de voter le budget en quelques heures.

Le garde des Sceaux. — « Le gouvernement est d'accord avec l'honorable interpellateur sur l'utilité d'un débat financier devant le Sénat ».

L'assemblée fixe sa prochaine séance publique le 5 décembre, à 15 h.

La séance est levée à 15 h. 55.

Un « Croix de feu » est grièvement blessé d'un coup de fusil, à Lyon

Lyon, 28 novembre. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, quatre jeunes gens appartenant aux « Croix de feu » passaient en automobile Cours Tolstoï, lorsqu'ils aperçurent une affiche récemment apposée par un groupement adverse.

L'un d'eux, M. Bouchet, descendit de voiture et décolla cette affiche.

Au même moment, il fut grièvement blessé d'un coup de fusil tiré par un individu qui sortait d'un café. Ses camarades lui prodiguèrent aussitôt les premiers soins.

Jeudi matin, la police a procédé à l'arrestation du cafetier Oundieff-Sabatier.

Ce dernier nie toute participation au drame. Les témoins, par contre, déclarent que l'individu qui a tiré un coup de feu est sorti du café avec un autre homme. Tout deux sont ensuite rentrés dans l'établissement.

Le cafetier sera déféré au Parquet, tout au moins pour complicité.

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les première, aussitôt après avoir repéré ses objectifs, a commencé l'action, laissant tomber sur les fortifications la moitié de sa charge de bombes.

Quatre minutes plus tard, la deuxième escadrille arrivait et procédait de la même manière. Les deux escadrilles ont ensuite survolé la ville pendant cinq minutes puis, ayant constaté que les fortifications n'étaient pas complètement détruites, ont achevé leur œuvre.

Pendant le bombardement, les troupes éthiopiennes régulières et irrégulières de la garnison s'étaient réfugiées dans un grand édifice dominé par une énorme croix-rouge et que les aviateurs se sont abstenus de bombarder.

Le maréchal Badoglio est arrivé à Asmara, en Erythrée

Asmara, 28 novembre. — Par suite du mauvais temps, le « Sannio » n'est arrivé que mercredi soir à Massaoua.

Jeudi matin, à 7 heures, le maréchal de Bono est monté à bord pour saluer le maréchal Badoglio. Tous deux sont descendus devant le palais de Gouverneur, où ils ont passé en revue des détachements de marins, de soldats, d'Ascaris, de fascistes et d'indigènes.

Après la revue, ils se sont donné l'accolade. Puis le maréchal de Bono s'est embarqué à bord du « Vienna ».

Le maréchal Badoglio a reçu l'hommage des autorités, puis il a continué son voyage vers Asmara en automobile.

A l'entrée de la capitale de l'Erythrée, il a été reçu par le commandant de la place, les autorités locales et les représentants des clergés copte et musulman.

Dans l'après-midi, le nouveau haut-commissaire a reçu l'évêque copte Chidame Mariam, le vicaire apostolique de l'Erythrée et plusieurs autres autorités militaires et civiles.

Les troupes italiennes entameraient sous peu d'importantes opérations

Asmara, 28 novembre. — L'arrivée du maréchal Badoglio marque le début d'une transformation considérable aussi bien dans l'organisation actuelle des services que dans le développement du conflit italo-abyssin.

Ce n'est pas sans raison que le vice-gouverneur de la colonie est remplacé par un soldat, le général Guzzoni, commandant la division de Rome. On constate dans tous les milieux militaires une grande satisfaction devant le fait que les organismes civils doivent céder le pas aux services militaires.

Au point de vue militaire, l'arrivée du maréchal Badoglio, qui jouit universellement de la réputation d'être un grand soldat énergique, calme l'impatience des troupes.

On a beau expliquer au soldat que le temps travaille pour la cause italienne, que les jours qui passent augmentent les difficultés de ravitaillement et diminuent la puissance combattive de l'Ethiopie, il comprend seulement qu'à laisser travailler le temps, la guerre risque d'être toujours plus longue. Il sait que son nouveau chef est à la fois pondéré et audacieux.

Il sait que le général Graziani a été, en quelque sorte, l'élève du maréchal et, sans se rendre compte des difficultés de terrain et de transport qui ne sont pas les mêmes qu'en Somalie, il voudrait bien, lui aussi, avancer rapidement.

On est, d'ailleurs, convaincu à Asmara qu'il ne passera pas beaucoup de temps avant que les troupes italiennes entament d'importantes opérations.

EN ITALIE

Le succès de M. Pierre Laval est accueilli avec une vive satisfaction

Rome, 28 novembre. — Le vote de confiance accordé au Cabinet Laval a été apprécié dans les milieux politiques avec une très vive satisfaction; la situation intérieure française était suivie depuis un certain temps avec une attention particulière.

Le succès de M. Laval est considéré en Italie comme un élément favorable parmi tant d'autres inquiétants.

On sait que le président du Conseil entend demeurer fidèle à l'amitié franco-britannique et aux règles de la S.D.N., mais on sait aussi qu'il tient à maintenir l'amitié avec l'Italie.

Une certaine nervosité s'était manifestée dans l'opinion italienne devant l'adhésion de la France aux sanctions. Cette nervosité a complètement disparu. L'Italie, qui se trouve maintenant en face de la menace d'un embargo sur le pétrole, espère que l'action de M. Laval permettra à la négociation dont la S.D.N. a chargé la France et l'Angleterre, de prendre corps avant que de nouvelles sanctions soient décidées.

Les troupes italiennes en Lybie seraient renforcées

Alexandrie, 28 novembre. — On apprend de très bonne source que les précautions militaires prises par le Gouvernement italien viseraient au renforcement des troupes italiennes en Libye.

La division retirée récemment, après entente avec la Grande-Bretagne, serait renvoyée en Libye et complétée par de nouveaux contingents. Les troupes seraient acheminées en ce moment vers Brindisi et la Sicile.

A GENÈVE

Le Comité des Dix-Huit ne se réunirait pas avant le 9 décembre

Genève, 28 novembre. — M. de Vasconcellos, président du Comité de coordination des sanctions, se mettra vendredi en communication téléphonique avec MM. Laval et Anthony Eden au sujet de la date de convocation du Comité des Dix-huit.

C'est seulement après ces consultations qu'il prendra la décision qu'il a annoncée après le récent ajournement des Dix-huit.

Dans les milieux responsables de la S.D.N., on ne croit pas que ce Comité puisse utilement être convoqué avant le lundi 9 décembre.

EN FRANCE

M. Laval a reçu l'ambassadeur d'Italie

Paris, 28 novembre. — M. Laval a reçu jeudi matin l'ambassadeur d'Italie à Paris.

Une Union de défense des « sinistrés des sanctions » est constituée

Paris, 28 novembre. — Jeudi, s'est réuni un groupe d'industriels et commerçants français qui, s'estimant lésés par l'application des sanctions décidées à Genève contre l'Italie, ont constitué une Union de défense des « sinistrés des sanctions ».

Cette Union se propose d'organiser, à l'usage de ses membres, un centre d'études, de renseignements et d'appui.

Après avoir adopté ses statuts, la nouvelle société a émis un vœu tendant à ce que les sanctions actuelles ne soient pas aggravées et que les relations commerciales normales entre la France et l'Italie soient rétablies le plus rapidement possible.

EN ANGLETERRE

On considère maintenant comme possible l'embargo sur les envois de pétrole à l'Italie

Londres, 26 novembre. — L'attitude adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis qui vient de refuser de laisser partir le bateau-citerne « Ulysse », en vue de restreindre les fournitures de pétrole aux belligérants, est considérée à Londres, comme rendant possible, plus tôt qu'on ne le pensait, l'embargo sur les envois de pétrole à l'Italie.

Sans vouloir confirmer ni démentir les télégrammes de Paris, publiés dans la presse anglaise du matin et relatant la conversation que M. Pierre Laval a eue mercredi avec Sir George Clerk, on tient cependant, dans les cercles officiels britanniques, à qualifier cet entretien d'« entièrement satisfaisant ».

A cette occasion, on précise que la politique de Londres vise à rétablir le plus tôt possible la paix entre Rome et Addis-Abeba, et que, si l'on désire, à Londres, voir les sanctions agir efficacement, c'est précisément pour hâter la fin des hostilités. On demeure donc toujours disposé à examiner favorablement toute proposition qui donnerait satisfaction aux vues des belligérants comme aux exigences de la morale genevoise.

Le procès Stavisky

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Gurfinkel, expert comptable, fit un rapport après avoir examiné la comptabilité des établissements Alex. Il assure que cette société ne fut pas régulièrement constituée.

La défense d'Hayotte a fait citer trois témoins, tous trois experts diamantaires. M. Angelo Boeri se borne à déclarer que Hayotte était très honnête dans ses relations avec les diamantaires.

MM. Esmerian et David Millet parlent de pesées de pierres précieuses, mais ne contredisent pas absolument les déclarations de M. Serror. Cependant Hayotte et les avocats se déclarent très satisfaits.

M. Millet est amené à déclarer qu'il existe un secret professionnel des lapidaires sur l'origine des bijoux qu'ils vendent. Hayotte triomphe de nouveau.

Mais le Président, ironique, constate :

— C'est peut-être ce secret professionnel qui empêche M. Hayotte de nous indiquer l'origine des pierres précieuses d'Orléans.

La salle éclate de rire et M. Barnaud lève l'audience à 17 heures.

Les essais du « Lieut.-de-vaisseau-Paris »

Biscarosse, 28 novembre. — L'hydravion « Lieutenant-de-Vaisseau-Paris » a effectué jeudi un vol de présentation et aussi de mise au point d'une durée d'une heure et demie. Vingt journalistes invités par le ministère de l'Air, ont participé à ce vol.

L'appareil appelé à s'envoler incessamment en direction des Antilles, a décollé aisément en 17 secondes de l'étang de Biscarosse. Il pesait au moment du décollage 27 tonnes.

Le capitaine de corvette Bonnot, commandant du bord, avait, sous ses ordres, six hommes d'équipage, qui ont effectué les essais de consommation et de vitesse indispensables pour l'entreprise de longue haleine qu'ils auront à accomplir.

L'hydravion quittera Biscarosse, lundi ou mardi, selon le temps, pour Kenitra, Dakar, la traversée de l'Atlantique Sud et la remontée sur les Antilles.

LA CONFÉRENCE NAVALE

Londres, 28 novembre. Il est possible que ce soit maintenant, au lundi 9 décembre, que soit fixée l'ouverture de la conférence navale de Londres.

La réunion de cette conférence à la date du 5 décembre, indiquée jusqu'ici, paraît, en effet, impossible, les membres de la délégation américaine ayant retardé leur départ de New-York.

Les emprunts français 7 1/2 % 1921 et 7 % 1924-49

Le Ministère des Finances communique ce qui suit:

Les porteurs des coupons, échéant le 1er décembre 1935, des emprunts français 7 1/2 % 1921 et 7 % 1924, émis aux Etats-Unis, qui désirent encaisser leurs coupons, en France, pourront jusqu'à nouvel avis les présenter à MM. Morgan et Cie, 14, Place Vendôme, à Paris qui les paieront à raison de 25 fr. 52 par dollar.

En conséquence, les coupons N° 29 de l'emprunt 7 1/2 % 1921 seront mis en paiement le 1er décembre 1935, sous réserve de certaines formalités. De même les coupons N° 22 de l'emprunt 7 % 1924 seront mis en paiement le 1er décembre 1935.

En outre, les obligations de l'emprunt 7 % 1924 sorties au tirage pour remboursement le 1er décembre 1934 seront également payables jusqu'à nouvel avis, chez MM. Morgan et Cie à Paris, à raison de 25 fr. 52 par dollar, et sous réserve de certaines formalités.

— A Marseille, un ancien tenancier de bar, Marius Gasquet, 40 ans, a tué à coups de revolver, dans une chambre d'hôtel son amie, Agée Mme Louise Eiel, 28 ans. Le meurtrier s'est ensuite suicidé, un état désespéré.

LETTRE DE BRUXELLES

Les collusions politico-financières

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 28 NOVEMBRE 1935.

Le problème « l'épuration du parti catholique » — comme on l'appelle — reste au premier plan des préoccupations. La campagne de « Rex » ne l'a pas posé. Depuis longtemps, la Jeunesse catholique s'en préoccupait, avec un tact et une charité qui ne semblent pas avoir été récompensés. Au contraire, les Jeunes catholiques ne cachent pas leur déconvenue. Un de leurs organes « L'Esprit Nouveau » n'hésite pas à écrire:

« Il y a un fossé qui va s'élargissant entre les cadres actuels du parti et la masse catholique, la masse des jeunes et même la masse des plus de 30 ans ».

« Rex » n'a cherché qu'à brusquer une solution attendue de tous. Il y a employé « des procédés inadmissibles », dit l'Episcopat belge; il s'est mis « en dehors du parti catholique, au mépris de toute discipline », Cette admonition ne clôt pas l'incident au sujet de « l'épuration du parti catholique ». Et l'Espicopat n'a pas manqué en l'occurrence de « rappeler aux catholiques les règles morales qu'ils doivent observer sur le terrain politique, comme dans toute activité ». Quant au fond des graves incidents qui poussent l'opinion publique à s'élever contre la démoralisation politico-financière qui atteint tous les partis, M. Paul Crokaert, sénateur catholique de Bruxelles, ancien ministre, en trace ce vigoureux et hélas ! trop vrai, raccourci :

« Des hommes politiques, jaloux des financiers et impatients de saisir la fortune, se lancèrent tête baissée dans le stade des affaires, alors que rien dans leurs études et leur passé ne les y appelait. Beaucoup y firent la culbute. Ce sont surtout les affaires de banque qui ont tenté des hommes politiques et, par leur truchement, toutes les affaires possibles et imaginables, depuis les armements maritimes jusqu'au chêne-liège, aux textiles, aux ciments, aux éponges de Tripoli, aux diamants du Cap, aux sucres exotiques, au pétrole, à la métallurgie, aux algues marines en passant par les prêts hypothécaires, les piles électriques, les produits photographiques, les bois des îles, le charbon de Croatie et le saindoux ».

L'opinion publique s'est émue de ces scandales; et l'on comprend qu'elle réclame des sanctions à leur sujet.

S...

Le coefficient du coût de la vie dans le Nord

La Commission régionale du coût de la vie s'est réunie jeudi après-midi à la préfecture du Nord sous la présidence de M. Grimaud, secrétaire général du Nord.

L'assemblée, après avoir pris connaissance des travaux préparatoires des sous-commissions : alimentation, objets divers, loyer, habillement, a procédé à un long échange de vues.

Après délibération, le coefficient du coût de la vie dans le Nord a été fixé à 5,621 pour le deuxième trimestre de 1935, contre 5,707 au 29 mai 1935.

La Commission a adopté les propositions des sous-commissions et a arrêté, conformément aux indications du tableau ci-après, à 79, 275 le coefficient du coût de la vie au 1er novembre 1935 par rapport à 1930.

	Base 1930	Novembre 1935
Alimentation	60	45,022
Chauffage-éclairage	5	4,297
Loyer	10	11,131
Habillement	15	9,554
Dépenses diverses	10	9,271
	100	79,275

Un cheminot est tué en gare de Maubeuge

Jeudi soir, M. Zénobe Pougniaux, âgé de 43 ans, employé au chemin de fer du Nord, qui travaillait à la gare de Maubeuge, a été surpris par une rame de wagons et renversé sur les voies.

Le malheureux eut les jambes broyées et il a succombé quelques instants plus tard.

OH! LES JOURS TRISTES !
La pluie, l'obscurité, le froid.
On ne peut plus sortir de chez soi.
OH ! LES JOURS GAIS !
Assis au coin du feu, on lit
l'Almanach du "Journal de Roubaix"

Le rapt d'un enfant à Marseille

Marseille, 28 novembre. — Le rapt d'un enfant été commis, jeudi après-midi, au parc Ghanot.

Une femme d'un certain âge, vint dire à la nurse qui gardait l'enfant du docteur Malmejac, professeur à la Faculté, que le père du bébé venait d'être victime d'un accident. Elle la pria de lui confier l'enfant, pendant que la nurse rejoindrait le docteur à l'hôpital.

Confiante, la nurse laissa le bébé, âgé de 18 mois, à l'inconnue. Un peu plus tard, on s'aperçut qu'il s'agissait d'un rapt et la police fut prévenue.

La vente des dixièmes de la Loterie nationale

Paris, 28 novembre. — Une proposition de résolution a été déposée par M. Delsart, député du Nord et plusieurs de ses collègues, pour inviter le Gouvernement à rédiger un projet de loi déterminant les conditions dans lesquelles peuvent être mis en vente les dixièmes de billets de la Loterie nationale et, en général, des loteries permises avec l'autorisation de l'Etat et à prévoir la rémunération équitable que peuvent prélever les vendeurs de ces billets.

— A Portworth (Texas), une explosion de gaz s'est produite dans un immeuble. Cinq locataires ont été tués et douze blessés; parmi ceux-ci plusieurs sont dans un état désespéré.

Dernière Heure

LA GUERRE EN ETHIOPIE

Le maréchal Badoglio s'apprêterait à livrer une grande bataille

Front du Tigré, 28 novembre. — On pense qu'au moins provisoirement le maréchal Badoglio n'apportera aucun changement dans l'Etat-major. Le maréchal a nommé son fils Mario chef de cabinet.

La première impression est que le maréchal Badoglio cherchera à tout prix à entrer en contact avec l'ennemi, afin de livrer une grande bataille.

Les bruits les plus optimistes circulent sur la conclusion éventuelle et prochaine d'un accord diplomatique qui serait réalisé à Paris.

Cependant, on déclare en même temps que le maréchal Badoglio agira comme si aucune conversation n'était en cours.

Une médaille de vermeil pour les ouvriers agricoles

Paris, 28 novembre. — Une médaille d'argent a été instituée pour les ouvriers agricoles qui sont employés depuis au moins trente ans dans la même exploitation; mais au-delà de cette durée, il ne leur est pas conféré de nouvelle distinction, comme aux ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

Pour remédier à cette lacune, M. G. Bureau a déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à instituer une médaille de vermeil pour les ouvriers agricoles comptant cinquante années de travail à la terre dans la même commune.

La déclaration obligatoire des maladies professionnelles

Sur la proposition de M. O. Frossard, ministre du Travail, le Président de la République a signé un décret déterminant une nouvelle liste des maladies d'origine professionnelle dont la déclaration est obligatoire de la part des médecins. La déclaration à effectuer en vertu du nouveau décret, est indépendante du certificat médical que l'ouvrier doit joindre à la déclaration d'une maladie professionnelle assimilée à un accident professionnel au point de vue de la réparation. Il est rappelé que les déclarations obligatoires de maladies professionnelles sont faites à l'aide de cartes-lettres détachées de carnets à souche, circulant en franchise et gratuitement mises à la disposition des médecins et hôpitaux par les inspecteurs du travail.

La correspondance téléphonique avec les paquebots en mer

Paris, 28 novembre. — On se rappelle qu'au mois de mai dernier, lors du premier voyage de « Normandie », M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., avait inauguré le service téléphonique de ce paquebot.

Depuis lors, la station radio-électrique de Pontoise a été dotée d'installations perfectionnées, afin d'être toujours en état de correspondre téléphoniquement avec les navires en mer.

Les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. C'est ainsi que le commandant du paquebot « Ville d'Alger », qui se trouvait tout près des côtes d'Afrique, a pu échanger avec le ministère des P.T.T., une conversation téléphonique de qualité irréprochable. Dans des conditions analogues, le service téléphonique régulier avec les paquebots en Méditerranée, complétant prochainement, celui qui fonctionne déjà avec les paquebots qui effectuent le parcours du Havre à New-York et retour.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

PLUSIEURS SUSPENSIONS SONT PRONONCÉES A LA SUITE DES MATCHES SÈTE-FIVES ET CANNES-SOCHAUX

Paris, 28 novembre. — A la suite des incidents assez violents qui ont marqué, dimanche dernier, les matches de championnat de France professionnelle Sète contre Fives, à Sète, et Cannes contre Sochaux, à Cannes, la Commission centrale de discipline de la Fédération française de football, au cours de sa séance de jeudi soir, a pris les sanctions suivantes:

Au joueur Saint-Pé, du S. C. Fives, quinze j